

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS TERRESTRES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de réalisation d'une voie ferroviaire
contournant le centre-ville de Lac-Mégantic
sur le territoire des municipalités de Nantes,
Lac-Mégantic et Frontenac
par la Ville de Lac-Mégantic**

Dossier 3211-08-013

Le 26 avril 2019

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic par la Ville de Lac-Mégantic est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et le Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, édicté par le décret numéro 287-2018 du 21 mars 2018.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la tenue d'une audience publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2016-01-15	Réception de l'avis de projet
2016-01-29	Délivrance de la directive
2018-06-22	Réception de l'étude d'impact
2018-06-26	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2018-09-21	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issus de la consultation des ministères et organismes concernés
2019-02-08	Réception des réponses aux questions et commentaires du MELCC
2019-02-08	Réception du complément numéro 1 : Réponse à la question QC-127 et Bilan GES
2019-03-06	Réception du complément numéro 2 : Erratum aux réponses aux questions QC-02, QC-19, QC-40, QC-94 et QC-95, et réponse à la question QC-118
2019-04-11	Réception du complément numéro 3 FINAL : Réponses aux questions QC 124, QC-125, QC-126, QC-128 et QC-129

2019-04-11	Transmission à l'initiateur de projet d'une deuxième série de questions et commentaires issus de la consultation des ministères et organismes concernés
2019-04-24	Transmission à l'initiateur de projet d'un addenda à la deuxième série de questions et commentaires issus de la consultation des ministères et organismes concernés
2019-04-25	Réception du document de réponses aux questions et commentaires du MELCC – Deuxième série (QC-2-1, 2-2, 2-3 et 2-19)

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet prévoit la construction d'une nouvelle voie ferrée d'environ 12,4 km qui remplacerait la voie ferrée existante qui traverse le centre-ville de Lac-Mégantic. La nouvelle voie permettrait aux convois ferroviaires d'éviter le centre-ville de Lac-Mégantic en le contournant par le nord-est. Elle serait située sur le territoire des municipalités de Nantes, de Lac-Mégantic et de Frontenac.

Le projet est assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) en vertu de l'article 7 de la partie II de l'annexe 1 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, car il concerne la construction d'une voie de chemin de fer sur une longueur supérieure à 5 km.

En plus de la voie de contournement, le projet inclut la construction d'une nouvelle voie d'évitement d'une longueur d'environ 2,9 km dans la portion est du projet. Il comprend également la construction de cinq passages à niveaux publics et de deux ponts routiers : un pont public pour la route 204 et un pont privé pour le 3^e Rang qui permettra à six propriétaires de conserver un accès à des fonds de terrain. Un nouveau pont ferroviaire serait construit au-dessus de la rivière Chaudière à environ 200 m au sud de celui de la route 161 (boulevard Jean-Marie Tardif). Finalement, des aménagements permettraient de relier la nouvelle voie ferrée à celles du parc industriel de Lac-Mégantic.

Le coût du projet, évalué à 133 millions de dollars, sera payé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement provincial. Les travaux débuteront en 2021 et la mise en service de la voie est prévue pour l'automne 2022.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie;
- le Centre de contrôle environnemental du Québec – Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction de l'expertise climatique;

- la Direction des politiques climatiques – adaptation aux changements climatiques;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels;
- la Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation environnementale stratégique;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- le ministère des Transports;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE LAC-MÉGANTIC. *Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de la Ville de Lac-Mégantic – Étude d'impact sur l'environnement déposée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Dossier MDDELCC 3211-08-013 – Rapport principal – Version finale – Phase 1B – Étude avant-projet préliminaire (APP)*, par AECOM, juin 2018, 526 pages, incluant 5 annexes;
- AECOM CONSULTANTS INC. *Étude d'impacts sonores – Projet de contournement par voie ferroviaire du centre-ville de Lac-Mégantic - Version finale – N. Réf. : 21606058*, par Yockell Associés inc., juin 2017, 121 pages, incluant 8 annexes;
- HARDY, JEAN, ing., MBA, PMP. *Analyse sommaire de scénarios de modifications du corridor annoncé de la voie ferroviaire de contournement du centre-ville de Lac-Mégantic demandés par les municipalités de Lac-Mégantic, Nantes et Frontenac*, juin 2018, 6 pages;
- ANONYME. *Collecte d'informations auprès de la population directement touchée par le projet – Plan de travail – Étude d'impact d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic – Analyse des impacts sur la santé de la population – Mise à jour du 31 mai 2017*, 4 pages;
- VILLE DE LAC-MÉGANTIC. *Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic – Étude de potentiel archéologique – Version finale*, par AECOM, juin 2017, 42 pages;
- VILLE DE LAC-MÉGANTIC. *Étude de faisabilité – Réalisation d'une voie ferrée contournant le centre-ville de Lac-Mégantic – Phase 1B – Étude d'opportunité 1 B.9 Scénario du statu quo amélioré – Analyse de faisabilité préliminaire – Version préliminaire*, par Stantec, 12 juillet 2017, 97 pages, incluant 4 annexes;

- VILLE DE LAC-MÉGANTIC. *Audit de sécurité – Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic – Version finale*, par AECOM, 29 juin 2017, 36 pages, incluant 2 annexes;
- VILLE DE LAC-MÉGANTIC. *Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic – Évaluation environnementale de site phase I – Version finale*, par AECOM, juin 2017, 186 pages, incluant 3 annexes;
- VILLE DE LAC-MÉGANTIC. *Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de la Ville de Lac-Mégantic sur le territoire des municipalités de Nantes, Lac-Mégantic et Frontenac – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du MELCC – Dossier 3211-08-013*, par AECOM, 4 février 2019, 208 pages, incluant 6 annexes;
- VILLE DE LAC-MÉGANTIC. *Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de la Ville de Lac-Mégantic sur le territoire des municipalités de Nantes, Lac-Mégantic et Frontenac – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du MELCC – Complément n°1 : Réponses à la question QC-127 et Bilan GES – Dossier 3211-08-013*, par AECOM, 8 février 2019, 21 pages;
- VILLE DE LAC-MÉGANTIC. *Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de la Ville de Lac-Mégantic sur le territoire des municipalités de Nantes, Lac-Mégantic et Frontenac – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du MELCC – Complément n°2 : Erratum aux réponses aux questions QC-02, QC-19, QC-40, QC-94 et QC-95, et réponse à la question QC-118 – Dossier 3211-08-013*, par AECOM, 5 mars 2019, 32 pages incluant 1 annexe;
- VILLE DE LAC-MÉGANTIC. *Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de la Ville de Lac-Mégantic sur le territoire des municipalités de Nantes, Lac-Mégantic et Frontenac – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du MELCC – Complément n°3 FINAL : Réponses aux questions QC-124, QC-125, QC-126, QC-128 et QC-129 – Dossier 3211-08-013*, par AECOM, 10 avril 2019, 98 pages, incluant 2 annexes;
- STANTEC. *Réponses aux questions et commentaires du MELCC – 2^e série (QC-2-1, 2-2, 2-3 et 2-19) - Réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de la ville de Lac-Mégantic sur le territoire des municipalités de Nantes, Lac-Mégantic et Frontenac*, 23 avril 2019, 13 pages incluant une annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de janvier 2016.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact, au plus tard le 6 mai 2019, soit avant le début du mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, et que le projet soulève des enjeux notamment de sécurité publique et d'acceptabilité sociale qui suggèrent que la tenue d'une audience publique est inévitable, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'audience publique sans que l'initiateur n'ait à entreprendre la période d'information publique, tel que le permet le sixième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.



Marie-Emmanuelle Rail, M. Sc. de l'eau

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres